



POUR EXAMEN ET DÉCISION

**Rapport du Comité du programme au Comité central
par son groupe restreint**

Préambule

Le Comité central, lors de sa session de février 2008, a chargé le groupe restreint du Comité du programme de collaborer avec le personnel pour faire en sorte que le travail du Comité du programme soit plus efficace et pour contribuer à l'interprétation des rapports des programmes et des organes consultatifs.

Le groupe restreint s'est réuni trois fois depuis février 2008 et a élaboré des instruments permettant de simplifier la réalisation des rapports. Les rapports et leurs analyses sont disponibles (Doc. N° GEN 06 et Doc N° GEN/PRO 05).

1. Introduction

- 1.1 Le groupe restreint du Comité du programme s'est réuni en séance les 22 et 23 août, juste avant la réunion du Comité exécutif et exprime sa satisfaction pour le travail accompli dans le cadre du programme depuis sa dernière réunion.
- 1.2 Le groupe restreint a fait part de sa déception quant au fait que certains membres n'aient pas été en mesure d'être présents.
- 1.3 Les documents reçus et examinés étaient:
 - le rapport du Comité du programme 2008-2009 (Doc. N° GEN 06);
 - le rapport de transparence sur la mise en œuvre des décisions du Comité central (Doc. No. GEN/PRO 05);
 - les rapports des organes consultatifs (Doc. N° GEN/PRO 02);
 - le résumé des projets d'activités du Comité du programme pour la période 2009-2013 (Doc. N° GEN/PRO 05);
 - Le point sur les finances.
- 1.4 Lors de cette réunion, le groupe restreint s'est concentré sur la préparation de son rapport au Comité central et des travaux du Comité du programme. Il s'agissait notamment de définir les questions clés que le Comité du programme devra étudier lorsqu'il se réunira à l'occasion du Comité central (les 28 et 29 août), et que le Comité central pourra être amené à commenter.

2. Planification de la réunion du Comité du programme

- 2.1 Lors de la planification de la réunion, le groupe restreint a pris en compte les rapports qui lui ont été présentés par les directeurs des programmes, le directeur des finances et les organes consultatifs.
- 2.2 Le groupe restreint est de plus en plus préoccupé par la situation financière à laquelle le COE est confronté. Quatre facteurs ont eu un impact négatif sur le budget: les fluctuations des taux de change, la baisse des contributions des Eglises et des partenaires, le fait que les soldes créditeurs ont tous été utilisés et la nécessité de transférer une somme importante dans les réserves. Le plus dur de la crise financière reste à venir et l'on sait que plusieurs organisations partenaires finançant actuellement le travail du Comité du programme sont confrontées à une importante baisse de leurs revenus. Il a été particulièrement difficile et douloureux pour le personnel de préparer les projets du Comité du programme pour 2010. Pourtant, les projets atteignent l'extrême limite des capacités en personnel et en ressources financières, et certains programmes – nous avons noté en particulier le financement de bourses pour des étudiants désireux de participer aux programmes de Bossey – sont gravement menacés. Le groupe restreint est d'avis qu'à une époque telle que la nôtre, le Comité du programme a pour tâche non pas de s'arrêter aux détails de tel ou tel programme ou projet, mais de poser des questions plus fondamentales sur le rôle des programmes du COE et de s'interroger, de manière générale, sur les objectifs que le COE espère atteindre au travers de ses programmes et activités.
- 2.3 Poser ces questions est une tâche qui appartient de droit aux organes du Comité central plutôt qu'au personnel. Le groupe restreint a été frappé par la manière dont un cadre s'est exprimé sur les contraintes imposées aux membres du personnel, qui sont dues à la fois à leur immersion dans les activités de leur programme et aux pressions qu'exercent sur eux les milieux dont ils sont issus : il parlait d'« emprisonnement ». Il incombe aux Eglises, par le canal des organes directeurs du COE, de dresser le tableau général. La nécessité de fixer les priorités, à l'ordre du jour depuis plusieurs années, est devenue encore plus pressante.
- 2.4 Lors de sa dernière réunion, le Comité du programme a éprouvé de grandes frustrations alors qu'il tentait d'entreprendre sa tâche. Tant le groupe restreint que le groupe de travail sur la gouvernance a pris du temps pour réfléchir à cette frustration. Dans une large mesure, les deux groupes sont parvenus à la conclusion que le Comité du programme tente d'entreprendre la mauvaise tâche. Il essaie de gérer le travail lié au programme et s'aperçoit qu'il ne le peut pas, parce qu'il ne connaît et ne comprend pas assez bien le détail des activités et la manière dont elles sont financées. Dans l'esprit du rapport sur la gouvernance, le groupe restreint insiste sur le fait que c'est la gouvernance, et non le management, qui constitue la tâche du Comité du programme, et qu'à ce niveau, la gouvernance consiste à diriger et orienter et à proposer des buts réalistes. A l'intérieur des limites et des paramètres fixés par la gouvernance, il appartient au management de gérer les activités du programme.
- 2.5 Cela posé, le groupe restreint n'a pas l'intention de demander au Comité du programme de s'occuper des détails de planification des programmes (GEN/PRO 05). A ce niveau-là de détail, la planification est du ressort du management. Toutefois, en page 11 du document, on trouve une liste montrant comment le personnel en est venu à concevoir les rôles principaux du COE dans ses programmes, et cela sera un des éléments pour la discussion du Comité.
- 2.6 A la lumière de ces conclusions, le groupe restreint s'attend à ce que le Comité du programme entreprenne **cinq tâches essentielles**:

- a) examiner la situation actuelle, y compris l'état des finances et l'évaluation du programme à mi-parcours, se mettre à l'écoute des réactions du personnel et repérer où se trouvent tant les menaces que les possibilités ;
- b) discuter de manière approfondie sur le rôle des programmes du COE, en sachant qu'il faudra probablement se contenter à l'avenir d'un programme plus modeste. Plutôt que de voir les activités se réduire année après année, le temps est maintenant venu pour le COE de planifier une manière plus limitée, plus souple et plus durable d'aborder les activités du programme, de chercher quels sont les rôles que personne d'autre ne peut jouer ou ne peut jouer aussi bien que le COE et qu'il doit assumer. Dans cette discussion, on examinera les sujets pertinents figurant dans le rapport du secrétaire général ;
- c) discuter avec le personnel de chacun des programmes ce qu'impliquerait sa conclusion et quelles en seraient les conséquences pour la coopération entre eux ;
- d) traiter les questions spécifiques émanant du rapport des activités du programme et de ceux des organes consultatifs ;
- e) discuter le rôle du Comité du programme à la lumière des délibérations du groupe restreint et des questions que soulève le rapport du Groupe sur la gouvernance. La discussion comportera aussi des éléments d'évaluation du groupe restreint et il faudra se demander s'il doit continuer d'exister.

Voilà un ordre du jour chargé, mais il est ciblé. Ses divers éléments seront pris en charge par de petits sous-groupes, au nom de l'ensemble du Comité.

3. Mesures prises à la suite des décisions du dernier Comité central

- 3.1 Le groupe restreint a passé en revue les mesures prises pour assurer le suivi des instructions du Comité central de 2008 relatives au programme. Il est satisfait de voir que toutes ont été mises en œuvre comme il convient. Il a pris note du fait que le secrétaire général avait cherché des moyens d'accroître le personnel de P105, selon les instructions reçues, mais qu'il n'a pas été en mesure de le faire.

4. Rapport des programmes pour la période écoulée depuis le dernier Comité central (Doc. N° GEN 06)

- 4.1 Les directeurs de programmes ont préparé leurs rapports en suivant un nouveau modèle élaboré selon les orientations du groupe restreint. Il met l'accent sur:
 - les questions nécessitant une action du Comité du programme;
 - les points importants des programmes;
 - les leçons apprises et les préoccupations soulevées;
 - les perspectives de développement identifiées par les directeurs de programme invitant à mettre à disposition de nouvelles ressources, et les coupes dans les projets qui permettent de réduire l'allocation des ressources.

Le groupe restreint a été impressionné par la qualité qui en a découlé, offrant des rapports clairs et ciblés. Les directeurs ont été invités à présenter leurs rapports et à définir les points sur lesquels ils souhaitent attirer en particulier l'attention du Comité du programme. Ceux-ci seront étudiés par les sous-groupes du Comité du programme. Le groupe restreint, cependant, a relevé les questions générales suivantes:

- a) La restructuration des programmes demande de s'éloigner suffisamment du concept d'intégration par l'affectation du personnel à plusieurs projets ou programmes, ce qui n'a pas été jugé entièrement fructueux.
- b) De plus en plus, les activités et préoccupations concernant un programme ont des implications pour les autres.
 - Les relations régionales gagnent en l'importance à l'ordre du jour et touchent la plupart des programmes, pas seulement P1. Elles comprennent notamment les difficultés que rencontrent de nombreux Conseils nationaux d'Eglises.
 - Les relations avec les pentecôtistes touchent de nombreux domaines de travail et prennent une importance croissante.
 - Il reste des questions en suspens concernant le rôle joué par le COE lorsqu'il collabore au sein de coalitions plus élargies - un mode de travail de plus en plus courant.
 - Le dialogue interreligieux est de plus en plus présent dans tous les programmes.

Le personnel en est conscient, mais le groupe restreint a émis des inquiétudes: la structure des programmes ne risque-t-elle pas d'amener ceux d'entre nous qui sont moins au fait des affaires courantes à concevoir le travail de manière compartimentée. Nos structures de programmes sont-elles d'une certaine façon fixées définitivement par l'Assemblée, ou sont-elles suffisamment flexibles pour réagir facilement à des situations en évolution et pour permettre un environnement favorable au travail, aux idées et à la collaboration?

- c) Le rôle des organes consultatifs devra être reconsidéré. Le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance rappelle instamment que ceux-ci sont consultatifs et qu'ils n'ont pas de fonctions de gouvernance. Certains d'entre eux disposent de statuts qui prêtent à confusion. Il n'est par ailleurs pas toujours évident de savoir qui les consulte et comment ils sont consultés. Le groupe restreint suggère au Comité du programme d'entreprendre un examen du rôle, de la taille et du fonctionnement des organes consultatifs. Ce faisant, il se fait l'écho des opinions émises tant par le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance que par le personnel.
- d) Il faut saluer l'accent mis par certains directeurs de programme sur la nécessité de mettre en valeur le pendant théologique dans le travail des programmes. Le groupe restreint souhaiterait que les organes directeurs approfondissent leur réflexion sur la meilleure manière d'entreprendre un tel travail théologique.
- e) La suprématie de l'anglais dans le travail des programmes du COE, et les conséquences qu'elle entraîne pour les locuteurs plus à l'aise dans d'autres langues. Il est évident que des considérations budgétaires sont en jeu, mais des stratégies innovantes pourraient permettre un emploi plus important d'autres langues. A défaut, il est difficile d'inclure la totalité de la communion fraternelle dans la vie et le travail du COE.
- f) La possibilité de profiter de la prochaine Assemblée comme moyen de cibler le travail des programmes dans les années à venir. Le groupe restreint estime qu'il est probable que l'établissement d'un rétro-planning à partir de la prochaine Assemblée pourrait être un critère essentiel dans la détermination du travail à accomplir en priorité. Cette optique pourrait, par exemple, avoir des répercussions sur le choix du lieu de l'Assemblée.
- g) Les équipes affectées aux programmes du COE sont souvent très petites comparées à celles qui sont chargées de questions similaires au sein des Eglises. Comment les ressources de toutes les Eglises prises ensemble peuvent-elles être envisagées et utilisées en tant que

ressources conjuguées de la communion fraternelle d'Eglises, afin que le travail du COE dans les programmes ne soit pas perçu simplement comme le travail de son personnel?

4.2 Points relatifs à certains programmes et devant être traités :

P1 Le COE et le mouvement œcuménique au 21^e siècle

- La forme que prendront les relations avec les Pentecôtistes: comment les intégrer sans les reléguer à la périphérie ?
- Comment faire en sorte qu'un accent plus fort mis sur les jeunes enrichisse les efforts faits pour façonner l'œcuménisme au 21^e siècle ?

P2 Unité, mission évangélisation et spiritualité

- La Commission plénière de foi et constitution se réunira en octobre 2009 et contribuera à la réflexion sur l'ecclésiologie.
- Une convergence importante s'est manifestée entre la Commission de foi et constitution et la Commission de Mission et d'évangélisation à propos du processus sur l'ecclésiologie et la mission.
- Evaluer l'expérience de collaboration en vastes réseaux d'organismes chrétiens représentatifs en vue d'organiser des manifestations ou de préparer des réflexions communes (par exemple le Forum chrétien mondial et Edimbourg 2010), afin d'élaborer les critères de futurs engagements

P3 Témoignage public: face au pouvoir, affirmer la paix

- La recommandation qui existe, mais n'a pas été réalisée, d'accroître le personnel du Bureau de liaison auprès de l'ONU.
- Trouver la forme de ce qui doit se passer en 2011 pour marquer la fin de la Décennie « vaincre la violence » et en faire un jalon en vue de l'Assemblée
- Comment assurer le suivi de Copenhague en matière de changements climatiques ?

P4 Justice, diaconie et responsabilité pour la création

- La contribution spécifique du COE au moment où la demande se fait de plus en plus pressante de collaborer avec les organismes mondiaux laïcs ? S'agit-il du lien avec les Eglises et la capacité de mener une réflexion théologique, et comment les optimiser ?
- Le rôle du COE dans le contexte de la création de la nouvelle Alliance ACT, tout en prenant note du fait que ACT a veillé à permettre l'adhésion aux Eglises qui ont des programmes humanitaires, et en prenant au sérieux le besoin d'une réflexion théologique.

P5 Education et formation œcuménique

- Le débat qui se poursuit sur l'avenir de la formation théologique œcuménique
- L'avenir des programmes de Bossey alors que le fonds des bourses de l'Institut s'épuise : a-t-on besoin d'un nouveau modèle de financement et de gouvernance ?

P6 Coopération et dialogue interreligieux

- L'équipe se trouve encore confrontée à l'absence en son sein d'une personne spécialisée dans le domaine des relations judéo-chrétiennes.
- L'importance et la priorité données au programme maintenant que de si nombreuses activités du COE ont une dimension de dialogue interreligieux.
- Les effets du déplacement du dialogue interreligieux centralisé vers le niveau local lorsque le COE accompagne les Eglises en situation minoritaire.

5. Rapports des commissions et des organes consultatifs mixtes (Doc. No. GEN/PRO 02)

5.1 Le groupe restreint a reçu les rapports des cinq commissions dont la liste figure ci-dessous ; certaines d'entre elles ont exprimé des préoccupations qui seront traitées par le Comité du programme ou le Comité d'examen des directives :

- la Commission de Foi et constitution, qui s'est réunie au Caire, Egypte, du 17 au 21 juin ;
- la CME, Commission de mission et d'évangélisation, qui s'est réunie à Bangalore, Inde, du 1^{er} au 10 octobre 2008 ;
- la CEAI, Commission des Eglises pour les affaires internationales, qui s'est réunie à Matanzas et La Havane, Cuba, du 15 au 20 mars 2009;
- la CEFO, Commission Education et formation œcuménique, qui s'est réunie du 13 au 17 janvier 2009 à Bossey ;
- Echos – Commission des jeunes dans le mouvement œcuménique, qui s'est réunie à Bangalore, Inde, du 27 septembre au 3 octobre 2008.

5.2 Un certain nombre de ces rapports de commissions contiennent des recommandations spécifiques adressées au Comité central. Les textes complets des recommandations sont contenus dans les rapports des commissions. Voici, en bref, ces recommandations, ainsi que les propositions du Groupe restreint sur la manière dont il convient de les traiter :

- a) La CME recommande que les questions relatives à la mission et à l'évangélisation figurent au programme de l'Assemblée de 2013. Les choix prioritaires de planification de la CME pour les prochaines années visent à présenter au COE une nouvelle déclaration sur de grandes convictions œcuméniques relatives à la mission et à l'évangélisation. Ce texte ne peut pas émaner de la conférence d'Edimbourg 2010, car celle-ci est une entreprise menée en coopération avec des milieux plus larges. La Commission envisage une manifestation préalable à l'Assemblée en 2012 (comportant 200 participants), qui lui permettrait de faire part au COE de convictions importantes.
- b) La Commission des Eglises sur les affaires internationales propose d'approfondir et de traiter en priorité les travaux sur la crise économique et financière mondiale actuelle. Le sous-groupe que cela concerne examinera cette proposition à la lumière de la discussion du Comité du programme sur le rôle des programmes du COE.
- c) La Commission Education et Formation œcuménique recommande que, lorsque des changements importants sont opérés dans les activités de programme, les parties intéressées doivent être consultées. Le groupe restreint a l'intention de demander au Comité du programme une déclaration de principe établissant que, lorsque l'on envisage d'introduire un changement important dans un projet défini, les parties concernées devraient être consultées, en signe de la transparence du COE vis-à-vis des Eglises, mais en exposant clairement les options et en fixant une date limite raisonnable après laquelle la décision du management du projet sera finale et on l'acceptera.
- d) Echos a formulé un nombre important de recommandations détaillées dont la plupart, si l'on tient compte de la distinction que fait le groupe restreint entre gouvernance et management, relèvent du management. Le groupe restreint propose d'inviter le groupe du programme à adopter une seule recommandation, celle qui concerne la création prochaine d'un groupe de référence sur la jeunesse chargé de traiter la question de la participation des jeunes aux futurs rassemblements œcuméniques – notamment le ROIP et l'Assemblée – et de transmettre les autres au secrétaire général, assorties des lignes directrices suivantes:
 - le personnel est invité à continuer à intégrer le travail avec les jeunes dans l'ensemble du programme, comme on a commencé à le faire;

- il importe, lorsqu'on travaille avec les jeunes, d'être visible si l'on restructure des programmes qui fusionnent des projets axés sur les jeunes avec des projets portant sur un autre thème;
- on accordera une haute priorité à la formation œcuménique des jeunes, non seulement dans le cadre de P5, mais aussi dans l'ensemble des activités du COE;
- il faut encourager les activités et les styles de travail intergénérationnels dans la vie du COE.

Le groupe restreint invite aussi le Comité du programme à demander l'avis d'Echos en tant qu'organe consultatif sur la manière d'aider les Eglises à améliorer les moyens par lesquels elles s'impliquent avec les jeunes et communiquent avec eux au niveau de la base.

5.2 Le groupe restreint accueille avec satisfaction les rapports de quatre groupes consultatifs mixtes et apprécie la contribution qu'ils apportent aux relations élargies et à la coopération dans le cadre du programme :

- *Groupe mixte de travail de l'Eglise catholique romaine et du COE, 16-23 novembre 2008, Institut œcuménique de Bossey*
- *Groupe mixte consultatif Eglises pentecôtistes/COE (GMC), 16-21 novembre 2008, Centre culturel orthodoxe Sophia, Helsinki, Finlande*
- *Commission mixte consultative (CMC) des communions chrétiennes mondiales et du COE, 22-23 juin 2009, Genève, Suisse*
- *Comité de continuation sur l'œcuménisme au 21^{ème} siècle, 10-17 janvier 2009, Belém, Brésil*

Dans un des rapports, celui de la Commission consultative mixte, une recommandation demande des réunions plus fréquentes du Forum sur les dialogues bilatéraux parrainés par les communions chrétiennes mondiales et Foi et constitution. Cela peut sembler exiger un surplus de travail en un temps où les ressources s'amenuisent, mais il faudrait demander à Foi et constitution d'adapter ses activités pour libérer les ressources nécessaires. Cette recommandation sera examinée par le sous-groupe sur P1.

6. Rapport d'évaluation à mi-parcours (Doc GEN/PRO 03)

6.1 Le groupe restreint accueille avec satisfaction le rapport d'évaluation à mi-parcours du programme pour la période 2006-2008. L'évaluation a cherché à déterminer si la mise en œuvre des programmes était conforme au mandat de l'Assemblée et restait dans le cadre des plans adoptés. L'équipe d'évaluation a également formulé des recommandations innovatrices visant à conduire les activités en direction de la prochaine Assemblée.

6.2 En examinant le rapport, le groupe restreint a noté les points suivants :

- a) Dans l'ensemble, le rapport montre que les activités liées au programme du COE sont efficaces et satisfaisantes. Le groupe a été encouragé en constatant que l'Equipe a défini le double rôle du COE : d'une part rassembler/faciliter, de l'autre être prophétique/pionnier
- b) Le groupe note que le rapport a mis en valeur plusieurs des questions définies dans le programme et les rapports des organes consultatifs, et il a notamment souligné la nécessité de trouver une stratégie de communication plus affirmée.
- c) La gestion des projets et l'évaluation ne fonctionnent que si elles ne sont pas considérées comme des processus bureaucratiques imposés d'en-haut, mais comprises comme une étape dans un processus de planification qui, dès le départ, a le souci d'élucider le pourquoi des

activités et l'objectif qu'elles sont destinées à réaliser. Ce ne fait pas encore entièrement partie de la culture du personnel, mais c'est un objectif à atteindre.

- d) La diversité des attentes de ceux qui font part de leurs réactions renvoie l'image des différents niveaux et des divers genres de rencontres entre le COE et les divers contextes dans lesquels les gens travaillent. Il n'est pas possible d'en déduire une ligne directrice claire en ce qui concerne les priorités.
- e) Le nombre restreint de réponses - y compris de la part de membres du Comité central - prête à un certain nombre d'interprétations, mais il laisse entendre que la connaissance des activités du programme n'est pas très étendue dans les rangs du Comité central. Cela pourrait donner à penser qu'il est nécessaire que le Comité central revoie à cet égard la manière dont il envisage les responsabilités qui font partie de ses fonctions.

6.3 Le groupe restreint prend note du fait que, si le Comité du programme doit prendre acte des recommandations contenues dans le rapport d'évaluation intérimaire, la plupart d'entre elles devraient être du ressort du personnel et/ou du Comité exécutif.